



# Communiqué de presse

Hors séance boursière – Information réglementée\*

Bruxelles, 3 juillet 2013 (avant l'ouverture de la séance boursière)

## **KBC remboursera aujourd'hui par anticipation une première tranche d'aides publiques flamandes après avoir remplacé une partie de ses prêts aux actionnaires**

*Lundi matin, avant l'ouverture de la séance boursière, KBC avait annoncé son intention de ne rembourser la première tranche des aides publiques aux pouvoirs publics flamands qu'au second semestre de cette année (au lieu du premier semestre), le remplacement d'une partie des prêts octroyés jadis aux actionnaires KBC Ancora et/ ou Cera étant encore à l'étude.*

*La Banque Nationale de Belgique a en effet approuvé le remboursement accéléré d'une partie des aides publiques aux pouvoirs publics flamands mais à condition qu'une partie des prêts aux actionnaires susmentionnés soit remplacée.*

*Hier, KBC a pu conclure un accord sur le remplacement de 0,3 milliard d'euros de prêts octroyés à KBC Ancora auprès d'un autre établissement financier. KBC répond ainsi à la condition récemment imposée par la Banque Nationale de Belgique. Cette transaction permet à KBC de renforcer sa position en capital de 0,3 milliard d'euros et crée un surcroît de valeur pour ses actionnaires.*

*Il en résulte donc que KBC remboursera aujourd'hui 1,17 milliard d'euros d'aides publiques, plus la prime de 0,58 milliard d'euros - soit au total 1,75 milliard d'euros - aux pouvoirs publics flamands six mois avant l'échéance convenue avec la Commission européenne*

## **KBC remboursera aujourd'hui 1,17 milliard d'EUR, plus une prime de 50% (0,58 milliard d'EUR), aux pouvoirs publics flamands.**

Le 10 décembre 2012, KBC avait déclaré son intention de rembourser 1,17 milliard d'euros d'aides publiques aux pouvoirs publics flamands au premier semestre 2013 (plus la prime de 50%, soit 0,58 milliard d'euros), avant l'échéance convenue avec la Commission européenne (fin 2013). Comme de coutume, ce remboursement était soumis à l'approbation de la Banque nationale de Belgique.

La Banque nationale de Belgique a approuvé ce remboursement anticipé.

**Johan Thijs, CEO du Groupe KBC**, a émis le commentaire suivant: *"Nous avons l'intention de rembourser par anticipation une part importante des aides publiques aux pouvoirs publics flamands au premier semestre 2013. Nous y sommes parvenus, avec trois jours de retard il est vrai. Notre robuste position de capital, présentant un ratio common equity de 12% (à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2013), en conformité totale et anticipée des nouvelles exigences de capital de Bâle III, et le fait que nous répondons à la condition supplémentaire imposée par la BNB en matière de prêts aux actionnaires, nous le permettent.*

*Je tiens à profiter de cette occasion pour témoigner ma profonde gratitude à l'égard des pouvoirs publics flamands pour le soutien qu'ils nous ont apporté à un moment crucial de la crise financière la plus grave des dernières décennies. Après des années de dur labeur et avec le soutien loyal de nos collaborateurs, de nos clients et de nos actionnaires, nous sommes actuellement en mesure d'honorer nos obligations. Nous sommes dès lors heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que nous tenons nos engagements vis-à-vis du gouvernement régional flamand en remboursant, six mois avant l'échéance convenue, 1,17 milliard d'EUR de capital plus une prime de 0,58 milliard. Nous reconfirmons en outre notre engagement, convenu avec la Commission européenne, de rembourser aux pouvoirs publics flamands le solde de 2,33 milliards d'euros au cours de la période 2014-2020, en sept remboursements égaux de 0,33 milliard d'EUR chacun (plus prime). Nous pouvons cependant aussi décider d'accélérer les remboursements, si notre position en capital le permet et si la Banque nationale de Belgique marque son accord.*

*Malgré l'incertitude macroéconomique persistante et les conditions de marché volatiles, nos activités de base et notre modèle de bancassurance ont prouvé leur valeur tout au long de la crise. KBC compte aujourd'hui parmi les banques européennes les mieux capitalisées et les plus liquides. Le remboursement d'une grande partie des aides publiques aux pouvoirs publics flamands nous permet de nous concentrer pleinement sur nos activités de base, sur le déploiement de notre nouvelle stratégie et sur notre quête d'excellence opérationnelle. Le modèle de bancassurance intégré et orienté client de KBC en Belgique, en Tchéquie, en Slovaquie, en Hongrie et en Bulgarie, ainsi que nos fortes positions sur le marché constituent le fondement même de notre rentabilité et de notre croissance dans l'intérêt de nos clients, de nos actionnaires, de notre personnel et des communautés que KBC dessert."*

Après le remboursement, fin 2012, de la totalité des aides des pouvoirs publics fédéraux, la décision d'aujourd'hui inscrit le total des remboursements, paiements de coupons et primes de garantie sur CDO à 8,9 milliards d'EUR. Lorsque KBC aura remboursé toutes les aides publiques le total des remboursements, paiements de coupons et primes de garantie sur CDO atteindra au minimum 13 milliards d'euros. Ce montant est à comparer avec les 7 milliards d'euros que KBC avait obtenus des pouvoirs publics fédéraux et flamands en 2008 et 2009.

## **KBC replace une partie des prêts aux actionnaires de KBC Ancora**

Selon les règles de capital de Bâle III, (à pleine charge) les prêts aux actionnaires doivent être intégralement déduits des capitaux propres de la banque. Les prêts accordés par KBC à KBC Ancora en 2007 répondent à cette définition.

KBC a conclu un accord visant à remplacer pour 0,3 milliard d'euros des prêts octroyés à KBC Ancora auprès d'un autre groupe financier international. Dans le cadre de cet accord, KBC a repris à la banque concernée un montant limité de swaps de taux d'intérêt sur les pouvoirs publics belges à leur valeur de marché.

Le remplacement des prêts octroyés à KBC Ancora crée un surcroît de valeur pour l'actionnaire et influence favorablement la position en capital de KBC (hausse de + 0.3 % du ratio common equity, qui était de 12% à la fin du premier trimestre de 2013 (Bâle III, à pleine charge).

**Contacts:**

Wim Allegaert, Directeur, Investor Relations, KBC Groupe

Tél.: +32 2 429 40 51, e-mail: [wim.allegaert@kbc.be](mailto:wim.allegaert@kbc.be)

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole KBC Groupe

Tél.: +32 2 429 85 45, e-mail [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

---

\* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

**KBC Groupe SA**

Av. Du Port 2 – 1080 Bruxelles

Viviane Huybrecht

Directeur

Communication Corporate/

Porte-parole

Tel. +32 2 429 85 45

Service Presse

Tel. +32 2 429 65 01

Tel. +32 2 429 29 15

Fax +32 2 429 81 60

E-Mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) ou obtenus en envoyant un courriel à [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Suivez nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)